

# PROCÉDURE D'ACCÈS

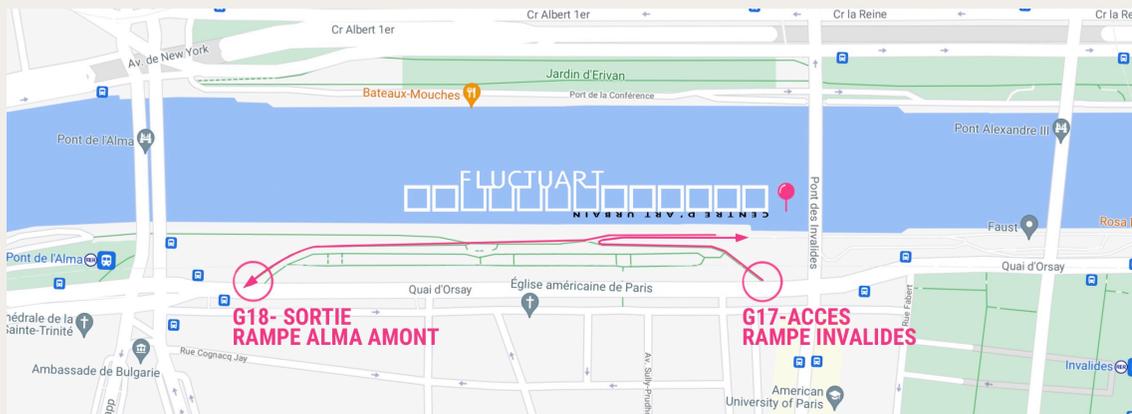
## ACCÈS

ENTRÉE : L'accès principal se fait en aval du pont des Invalides dénommé « rampe Invalides » (G17) voir plan.

SORTIE : La sortie se fait en amont du Pont de l'Alma, dénommée « rampe Alma amont » (G18) voir plan.

## MODALITÉ

L'accès se fait par présenter un QR Code envoyé par Fluctuart sur demande au totem de la « rampe Invalides - G17 » .



## CIRCULATION

Les véhicules autorisés à l'aire piétonne sont :

- Les véhicules de service de police, de secours et d'intervention d'urgence des Ports de Paris
- Les véhicules de livraison de marchandises :  
**du lundi au vendredi de 06h00 à 10h00 et de 15h00 à 18h00**  
**les samedis dimanches et jours fériés de 06h00 à 10h00**

L'arrêt pour effectuer une livraison est limité à 30minutes avec affichage du Disque.

## RÉGLEMENTATION

- La vitesse sur l'aire piétonne est limitée à 6km/h.
- La priorité est due aux piétons.
- Les cyclistes sont autorisés à circuler en double sens sur l'aire piétonne.
- Le sens de circulation pour les véhicules à moteur se fait en sens unique du pont Alexandre III au Pont de l'Alma.
- Le stationnement est interdit et considéré comme gênant sur la totalité de l'aire piétonne y compris les rampes.